



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Markus Scherrer
Wabern, le 12 mars 2009

D+M Express no 2009 / 05
Canton de Genève : Changement de cadre de référence – Passage à MN95

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance sur la géoinformation (OGéo, RS 510.620) prévoit que les données de référence doivent être converties dans le nouveau cadre de référence MN95 jusqu'au 31 décembre 2016. Le délai pour les autres données de base est lui fixé au 31 décembre 2020 (art. 53 OGéo).

Le canton de Genève a réuni un groupe de travail comportant des représentants tant des fournisseurs de géodonnées que des utilisateurs afin de réaliser une étude sur les contraintes techniques du changement de cadre de référence, sur l'organisation et la planification nécessaires à une telle opération, ainsi que sur les aspects financiers et informationnels.

De nombreux tests, tant sur des données vectorielles que raster, ont été réalisés, et tous les logiciels utilisés dans le canton de Genève ont été analysés. Des entretiens avec les utilisateurs du SITG (Système d'Information du Territoire Genevois) ont permis de les sensibiliser au changement de cadre de référence et d'analyser leurs problèmes spécifiques par rapport à cette conversion.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport de synthèse qui, même s'il traite du cas genevois, rassemble des informations très utiles pour tous les autres cantons. Vous pouvez télécharger ce rapport sur le site www.cadastre.ch → Documentation → Publications.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale
des mensurations cadastrales

Conférence des services
cantonaux du cadastre CSCC

Fridolin Wicki
Responsable

Christian Dettwiler
Président

Etude sur la mise en place du cadre de référence du système d'information sur le territoire genevois

